

## **COMMUNE DE MOYENNEVILLE**

Vote du Budget  
Vote des taux d'imposition  
Emprunt  
Questions diverses

### **Compte rendu de la séance du 27 juillet 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le lundi 27 juillet 2020 à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 20 juillet 2020.

Présents : Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY, Coralie DAMONEZ

Représentés : Marie-Christine CRUSEL pouvoir à Romain CAUCHON

Absents : Frédéric CROUTELLE, François HEDOUIN

Secrétaire de la séance : Elodie THERRY

Le Quorum est atteint,

Monsieur le Maire excuse Mme Delmotte pour son retard et soumet au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 qui est accepté à l'unanimité. Il enchaîne sur un ajout à l'ordre du jour : Accroissement temporaire d'activité. En effet, Mademoiselle Audrey Lemaire vient en remplacement de la secrétaire de Mairie pour une durée de 15 jours à 7/35 pour gérer les affaires urgentes.  
Accepté à l'unanimité

Monsieur le Maire remet aux Conseillers, la carte du Territoire de la Communauté de Communes du Vimeu ainsi que le nom des Vice-Présidents Communautaires avec leurs commissions.

Monsieur le Maire informe que toutes les commissions communales sont lancées, reste une qui se réunit cette semaine.

Il enchaîne sur la commission scolaire péri scolaire concernant la répartition des tâches du personnel pour la rentrée 2020 (nettoyage, désinfection des locaux).

Mesdames Delmotte et Cavillon arrivent à 19h30

## Budget 2020

Monsieur le Maire explique le fonctionnement d'un budget communal aux nouveaux élus et appui sur le fait que la commune a un faible taux d'endettement qui s'élève à 5.30%, des recettes de fonctionnement avant de laisser la parole à Madame Delmotte qui après lecture du budget répond aux questions du Conseil.

Le budget s'équilibre en fonctionnement dépenses et recettes à 796 605.80 €

Le budget s'équilibre en investissement dépenses et recettes à 553 071.43 €

La globalité du budget primitif de la commune est de 1 349 677.23 €

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2020

Toutes les sommes proposées au titre des subventions d'associations sont inscrites au budget 2020. Il est rappelé que le versement des subventions est soumis à un compte rendu moral et financier des associations.

### Vote du taux d'imposition 2020 (DE202067)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

taxe foncière (bâti)	18,08 %
taxe foncière (non bâti)	36,70 %
CFE	13,12 %

### Emprunt ( DE202068)

La commune devant emprunter pour pallier aux travaux rue de Gamaches.

Pour la somme de 98710 € pour travaux sur la voirie et 72000 € concernant la gestion des eaux pluviales, un emprunt est aussi demandé pour la somme de 48810 € avance sur la TVA.

Sur 3 banques questionnées sur les prêts, seulement deux ont répondu.

Le Crédit Agricole et la Caisse des dépôts.

Le Conseil, après avoir délibéré choisi le Crédit Agricole, la proposition de prêt étant plus intéressante.

Accord à l'unanimité.

### DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (DE202069)

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions de secrétariat.

Sur le rapport de M PARAISOT Gérard, le Maire et après en avoir délibéré,

l'Assemblée Délibérante décide de créer à compter du 1er août un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7/35ème.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée. Le contrat partira du 1er août 2020 au 16 août 2020 inclus.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 Indice majoré 327.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que le lâcher de ballons du 14 juillet a eu lieu à Moyenneville seulement en raison des conditions sanitaires actuelles contrairement aux années précédentes où un lâcher de ballon était aussi effectué dans les hameaux de Bienfay et de Bouillancourt-Sous-Miannay.

Monsieur Romain Cauchon soumet à l'assemblée les problèmes des transporteurs de NORIAP qui ne respectent ni la limitation de vitesse ni les trottoirs récemment refaits. Un courrier sera envoyé à la NORIAP : courrier parti le 30/07/2020.

Monsieur Armand Calippe souhaiterait avoir le budget quelques jours avant. Madame Audrey Delmotte lui répond que ce sera fait les prochaines années mais que cette année il y avait des réajustements de dernière minute à faire.

Madame Vanessa Frerot interroge sur l'utilité des grosses pierres devant l'école ; elles sont dangereuses pour les enfants.  
Elles seront enlevées

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque année il y a un « pot » offert par la municipalité aux chanteurs de l'Eglise après la messe du lundi de fête ». Les gâteaux battus servis ce jour sont offerts par Monsieur le Maire.

Fin de la séance à 21h15